



Demande de Renseignements

Par **ambryne**, le **21/10/2018** à **00:26**

Bonsoir,

Je me permets de vous solliciter pour avoir des renseignements.

J'ai un frère qui a la double nationalité : française et algérienne. Il est parti en janvier 2018.

Jusqu'à ce jour, cela fait 9 mois pour s'installer pour quelques temps, se refaire une santé.

Ma question est la suivante : je voudrais savoir s'il est obligé de revenir entre 2 et combien de temps a-t'il le droit de résider sachant qu'il a double nationalité ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **21/10/2018** à **07:31**

Bonjour,

A question imprécise, réponse imprécise.

Double nationalité ? en vertu de quoi ? Qu'est-ce qui lui a permis d'avoir la double nationalité ?

Il est parti, certes, mais vous ne dites pas où ?

Se refaire une santé ? où ça ?

Par **ambryne**, le **21/10/2018** à **09:11**

Bonjour

Merci pour votre réponse lorsque je dis qu'il a double nationalité, c'est qu'il est né en France d'origine Algérien, donc quand il se rend en Algérie il a besoin de sa pièce d'identité Française et un passeport Algérien, il est Binational, j'ai omis de préciser qu'il est parti en Algérie depuis Janvier 2018 suite à un divorce et a une rupture de contrat de travail qui ont entraîné une grosse dépression. Pour cela que j'ai dit il est parti se refaire une santé.

Se dépayser et faire le point sur sa vie.

Ma question est la suivante

Peut-il rester en Algérie sans problème ?? Et combien de temps ??

Où doit-il revenir en France ?

Merci pour l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Cordialement

Par **morobar**, le **21/10/2018** à **09:30**

Bonjour,

Il peut rester en Algérie sans problème, du moins selon le droit français.

Par contre il n'est pas éligible aux allocations de chômage ni à une inscription à Pole-emploi, pas plus qu'aux aides sociales.

Par **ambryne**, le **21/10/2018** à **09:47**

Bonjour

Un grand MERCI pour votre réponse

Cordialement